AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 28-3-67 628724

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 86-31-55 - 86-32-55)

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Abonnement Annuel

25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Boite Postale n° 20 — 31-BALMA

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

- Supplément n° 2 au Bulletin n° 78 - 1967 - 6

- AVERTISSEMENTS -

ARBRES FRUITIERS

• Tavelures du poirier et du pommier : Grâce au temps sec du mois, peu de contaminations ont pu se produire jusqu'à présent et celles-ci n'ont certainement eu lieu que dans les vergers fortement envahis en 1966, vergers dans lesquels des taches en faible nombre sont susceptibles de se manifester au cours des derniers jours de mars.

Mais, les risques d'attaques, en raison du nombre de germes actuellement mûrs et de l'accroissement important de la végétation, se sont fortement accrus.

Il est donc nécessaire de demeurer très vigilant. Un nouveau traitement soigné devrait être mis en place dès la première menace de pluie.

• Hoplocampe des prunes : Le vol des insectes est observé depuis une dizaine de jours et des pontes ont été déposées dans les vergers déjà atteints l'an dernier.

Un traitement devrait être appliqué, seulement dans ces vergers, lorsque les trois-quarts des pétales seront tombés. Utiliser l'un des produits suivants :

H.C.H à 100g. de matière active à l'hectolitre d'eau.
Lindane à 12g. de matière active à l'hectolitre d'eau.
Parathion éthyle à 20 g. de matière active à l'hectolitre d'eau.
Parathion méthyle à 30 g. de matière active à l'hectolitre d'eau.

• Homplocampe des poires : Le vol, commencé depuis une huitaine de jours, se poursuit encore. Des pontes, parfois nombreuses, ont été déposées.

La présence de ce ravageur n'est pas généralisée; on le rencontre généralement dans le voisinage de poiriers plus ou moins abandonnés jouant le rôle de refuge.

En conséquence, ne traiter que les vergers placés en situations habituellement envahies et seulement lorsque la chute des pétales est bien commencée. Employer l'un des produits conseillés contre l'hoplocampe des prunes.

- INFORMATIONS -

• Oïdium du pommier : Le temps actuel est favorable au développement de ce champignon qui émet de nombreux germes.

Nous rappelons les termes de notre précédent bulletin.

Gnomonia, coryneum, monilia du cerisier : Un nouveau traitement devrait être appliqué dès la première menace de pluie, avec :

- soit un fongicide organique de synthèse pour les arbres en cours de floraison.
- soit un produit cuprique à 250g. de M/A à l'hectolitre d'eau pour les arbres dont la floraison n'est pas encore commencée.

GRANDES CULTURES - Colza :

Méligèthes du colza : De nombreux méligèthes ont déjà été observés dans les cultures. Une surveillance immédiate des champs est recommandée et les traitements seront effectués dès qu'on trouvera quelques insectes par inflorescence. Rappelons que les méligèthes font des dégâts lorsque le colza est au stade "boutons floraux groupés " et seulement à ce stade. Il devient inutile de traiter dès que le colza commence à

../...

P 122

fleurir.

Charançon des siliques : Ceux-ci, parfois, nombreux dans les cultures. A l'occasion du traitement méligèthe on peut, en utilisant les produits aux doses recommandées contre le charançon des siliques détruire à la fois les 2 déprédateurs.

Puceron cendré : Des colonies de pucerons ont déjà été signalées. Nous rappelons, à ce propos, que certains produits recommandés pour lutter contre les méligèthes et le charançon des siliques sont aphicides - on les utilisera de préférence aux autres dans toutes les situations où l'on craint l'extension des colonies de pucerons.

Luzernes : Nous avons rappelé dans une note spéciale (Bulletin n°66 - mars 1966) le mode de vie et les méthodes de lutte contre les coléoptères déprédateurs de la luzerne (Sitones, Phytonomes, Apion, Négril).

Les luzernes doivent être surveillées dès qu'elles repartent en végétation.

Nous attirons spécialement l'attention sur les dégâts éventuels de sitones surtout sur jeunes luzerne ou après une coupe.

/V I G N E/

Mildiou (conservation des oeufs d'hiver) : Actuellement l'examen au laboratoire de lots de différentes provenances, en ce qui concerne le lieu de conservation, montre que les oeufs d'hiver du mildiou (forme hivernale à partir de laquelle s'établissent les foyers primaires de la maladie) sont capables de germer en donnant des spores dans un temps très court.

En conséquence, pour le moment, on peut estimer que la situation est comparable à celle de l'année 1966, année à mildiou précoce et virulent pour certains secteurs de notre Circonscription.

Il y a donc lieu de se montrer vigilant dès à présent et de se préoccuper de mettre en oeuvre toutes les mesures susceptibles de rendre plus difficile l'établissement des premiers foyers de la maladie. On veillera donc à éviter la formation de flaques d'eau dans les interlignes ou en bout de rangées. En outre, et cela est pour notre région la mesure la plus importante à prendre, on nettoyera soigneusement la base des souches en supprimant les rameaux inutiles oubliés à la taille sur lesquels le mildiou s'installe le plus souvent en premier lieu.

Nous rappelons, que dans notre Circonscription, c'est à partir de ces pousses situées près du sol ou même sortant parfois de la terre que les foyers précoces se forment généralement.

/CULTURES LEGUMIERES/

Fraisier : Nous rappelons les termes du précédent bulletin en ce qui concerne les maladies du feuillage, les pucerons et les acariens.

- - - - - - - - - -

/PROTECTION DES ABEILLES/ L'emploi des insecticides organiques de synthèse et des composés arsenicaux est interdit lors de la pleine floraison des cultures. En outre, si des plantes en fleurs susceptibles d'être visitées par les abeilles se trouvent dans des cultures à traiter, prendre la précaution de les faucher avant l'application ou choisir un insecticide reconnu comme non dangereux pour les abeilles.

Liste des matières actives reconnues non dangereuses pour les abeilles : Roténone, pyréthrines, diéthion, toxaphène, polychlorocamphanes, dicofol, endosulfan, thioquinox phosalone.

BALMA, le 23 mars 1967

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT